



# COVID 19 - Possibilités d'organisation des formations SST et APS dans le cadre de la reprise d'activité

Le ministère du travail, dans son [communiqué de presse du 4 mai 2020](#), a indiqué que les centres de formation continue pourront de nouveau accueillir leurs stagiaires à compter du 11 mai 2020.

Dans ce contexte de reprise progressive de l'activité et compte tenu du cadre et des contraintes fixés par le [protocole national de déconfinement](#), l'INRS, en tant qu'organisme certificateur, a étudié la possibilité de réaliser les formations pour lesquelles les situations d'apprentissage et la progression pédagogique peuvent être adaptées sans pour autant compromettre le déroulement des épreuves certificatives ainsi que la santé et la sécurité des stagiaires et du formateur.

Le protocole national de déconfinement, le document « [Reprise de l'accueil des stagiaires : outil d'aide à la décision](#) » ainsi que [le guide des bonnes pratiques sanitaires pour le secteur de la formation professionnelle](#) doivent être respectés.

**Les mesures barrières et de distanciation physique doivent être rappelées à chaque ouverture de stage et le formateur veillera à leur application tout au long de la formation.**

## Formations compatibles avec la reprise d'activité dans le contexte de pandémie du Covid-19

### • MAC acteur SST / MAC APS ASD et Transport

Il est exceptionnellement possible d'éviter le contact physique entre les stagiaires. En effet, la formation est destinée à des personnes déjà certifiées, qui ont réalisé l'apprentissage des gestes de secours lors de leur formation initiale.

Les gestes techniques et conduites à tenir doivent être revus sans mise en pratique par tout moyen respectant les documents ci-dessus (photos, vidéos, démonstration du formateur sur un mannequin...) :

- En MAC SST, le déroulement de l'épreuve certificative n°1 tel qu'explicité dans le document de référence permet une évaluation sans obligation de réaliser la totalité de l'action. Il s'agit de démontrer que le candidat a les compétences pour intervenir efficacement face à la situation proposée. L'évaluation des compétences 2, 3, 4 et 5 se fera en demandant au candidat de formuler oralement ses actions : « *voilà ce que j'observe, donc je ferais telle ou telle action...* »

Lors de l'épreuve n°2, l'évaluation par questionnement des compétences 6, 7 et 8 ne pose pas de problème particulier.



- En MAC APS, le déroulement de l'épreuve DC2 Secours suit les mêmes recommandations que pour l'épreuve n°1 du MAC SST ci-dessus.

- **MAC formateur SST**

Il est exceptionnellement possible d'éviter le contact physique entre les stagiaires. En effet, la formation est destinée à des personnes déjà certifiées et est principalement basée sur la pédagogie et le retour d'expérience.

Les épreuves certificatives du MAC formateur reposent aujourd'hui sur des présentations orales et ne présentent donc pas de problème particulier dans leur exécution dans le contexte du Covid-19 et le respect des gestes barrières et de distanciation physique.

## **Adaptations en cours pour les formations nécessitant des contacts dans le contexte de pandémie du Covid-19**

Les formations initiales incluant du secourisme requièrent l'acquisition de gestes techniques dont l'apprentissage se fait essentiellement par simulations et jeux de rôles impliquant de nombreux contacts physiques entre les stagiaires et le formateur notamment pour :

- l'apprentissage des gestes pour l'acteur,
- l'apprentissage de l'enseignement des gestes pour le formateur.

Des travaux, auxquels participe l'INRS, sont actuellement menés par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC). Ils nous permettront de donner un ensemble de recommandations aux organismes de formation sur la nécessaire adaptation des enseignements (situations d'apprentissage) et le passage des épreuves certificatives pour garantir la santé et la sécurité des personnes.

**Ces travaux concernent les formations initiales suivantes :**

- **acteur SST,**
- **acteur prévention secours (APS),**
- **formateur SST.**

L'INRS publiera prochainement un nouveau communiqué, selon le degré d'avancement de ces réflexions.

Les recommandations qui seront communiquées seront valables pendant la période de crise sanitaire.

***Ces mesures et recommandations sont susceptibles d'être mises à jour en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales.***

Remarque : pour obtenir des informations complémentaires sur les dispositifs sectoriels, rendez-vous sur le Quickplace prap/dispositifs sectoriels.